



Sécurité publique : entente renouvelée entre la Sûreté du Québec et la MRC des Laurentides

Mont-Blanc, le 9 novembre 2023 - La Sûreté du Québec et la MRC des Laurentides ont renouvelé leur entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec. D'une durée de dix ans, cette entente précise les rôles et responsabilités de la Sûreté du Québec, de la MRC ainsi que du comité de sécurité publique.

Depuis 1997, le ministère de la Sécurité publique et les MRC signent des ententes de service pour la desserte policière par la Sûreté du Québec. Ces ententes ont institué un partage des responsabilités entre les municipalités et la Sûreté pour la gestion de la sécurité publique. L'entente prévoit notamment la durée, soit dix ans, le nombre de policiers affectés aux services fournis, la nature et l'étendue de ces services ainsi que les modalités d'application.

La sécurité publique est une priorité pour assurer le bien-être des citoyens et la poursuite de cette collaboration entre les élus et le service de police est essentielle pour améliorer la sécurité sur le territoire. Le renouvellement de cette entente démontre les engagements et responsabilités de la Sûreté du Québec à l'égard des 20 municipalités et villes de la MRC des Laurentides. Elle constitue aussi un outil de référence et de collaboration.

Collaboration entre élus et policiers pour trouver des solutions concertées

Présidé par Steven Larose, maire de Montcalm, le comité de sécurité publique (CSP) est composé de maires, de la direction générale de la MRC et des représentants de la Sûreté du Québec. Son mandat et ses responsabilités sont de formuler des recommandations au conseil des maires. Ce comité assure un lien direct entre les maires et la Sûreté du Québec afin de discuter des problématiques rencontrées au niveau local et de prendre des mesures adaptées aux enjeux propres à chaque municipalité.

Deux postes de police sont établis dans la MRC des Laurentides, l'un situé à Mont-Tremblant, l'autre à Sainte-Agathe-des-Monts. Le directeur de district a pour principal mandat de définir les opérations et de veiller à leur application sur le territoire. De plus, il veille à ce que l'ensemble des unités sous sa responsabilité aient les ressources pour assurer une desserte optimale de la MRC et du réseau autoroutier de son territoire.

Le CSP émet chaque année trois grandes priorités de service de sécurité publique. Les priorités adoptées pour l'année 2023 sont :

- Accroître les interventions ciblées envers les usagers vulnérables sur le réseau routier et récréotouristique
- Mettre en place l'application d'un plan d'action en prévention de la criminalité
- Assurer une visibilité optimale et une présence accrue dans toutes les villes et municipalités

Information :

Catherine Signoret

Agente aux communications

MRC des Laurentides

(819) 326-0666, poste 1048

csignoret@mrclaurentides.qc.ca